

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 MAI 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de mai, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

ABSENT :	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
----------	--------	-------	------------	-----

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

16-05-048 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-05-049 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

16-05-050 **CERCLE DES FERMIÈRES DE LA MOTTE – SOUTIEN FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au Cercle des Fermières de La Motte pour l'organisation du « Brunch de la fête des Mères » qui a eu lieu le 8 mai dernier, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre se retire de la décision pour cause de conflit d'intérêts.



16-05-051

TABLE DE CONCERTATION – APPUI AU PACTE RURAL – PROJET D'INFRASTRUCTURE POUR LA ROUTE DU TERROIR

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appuie le projet d'infrastructure pour la Route du Terroir, présenté par la Table de concertation de La Motte au Pacte rural.

ADOPTÉE

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre réintègre la rencontre.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il n'y a aucun sujet spécial et qu'il y a eu réélection du préfet pour une période de deux ans.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'avril 2016.

VOIRIE

16-05-052

APPEL D'OFFRES POUR MACHENIRIE LOURDE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour machinerie lourde.

ADOPTÉE

16-05-053

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM)

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire commencera sous peu à proximité du chemin de la Pointe-aux-Goélands ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau chemin amènera une charge supplémentaire au chemin de la Pointe-aux-Goélands ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Pointe-aux-Goélands a besoin de réparation avant le début des travaux de construction du nouveau chemin ;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en gravier brut est nécessaire pour une quantité de 872 tonnes et en concassé pour une quantité de 713 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE du drainage est nécessaire sur 2,1 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons changer cinq (5) ponceaux et une traverse de chemin pour un montant de 18 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à quarante mille trois cent quarante-trois dollars (40 343 \$) ;

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau routier municipal, pour un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$).

ADOPTÉE

16-05-054 **EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche des employés saisonniers dès que la température le permettra et dès que nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

16-05-055 **RÈGLEMENT # 209 LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement numéro 209 décrétant une dépense de 82 500 \$ et un emprunt de 70 500 \$ pour l'achat d'un Camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté.

Article 1 :

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie selon le plans et devis préparés par Rachel Cossette, en date du 9 novembre, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévues, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Rachel Cossette, en date du 20 janvier, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Article 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars (82 500 \$) pour les fins du présent règlement.

Article 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de soixante-dix mille cinq cents dollars (70 500 \$) sur une période de six (6) ans et l'appropriation de douze mille dollars (12 000 \$) à même le fonds général.

Article 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation selon le règlement # 206 relatifs aux taxes de service.

Article 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



Article 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrété par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

16-05-056 **ASSEMBLÉ GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, de mandater madame Mariette Savard d'assister à l'Assemblée générale annuelle du Réseau biblio à Lorainville, dans le cadre du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue et d'autoriser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2016.

16-05-057 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-six mille cent deux dollars et vingt-trois sous. (36 102,23 \$)

Assurance Côté Guimond Lafond	240,00 \$
Atelier KGM	22,57 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bois Turcotte	13,33 \$
Boutique du bureau Gyva	88,95 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Coop Val-Nord	-107,89 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	125,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 458,64 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	4 147,29 \$
Envirobi	1 577,92 \$
Hydrauvec	26,33 \$
Hydro-Québec	2 870,51 \$
La Pariole	500,00 \$
Larouche Bureautique	97,73 \$
Laurentides Ressources	25,85 \$
Les Fleurons du Québec	316,18 \$
Location Lauzon Amos	-59,17 \$
M & M Nord-Ouest	360,46 \$
Master Card	90,70 \$
Millaire et Godbout	274,28 \$
Ministre du revenu	4 297,44 \$
Municipalité de La Corne	412,51 \$
Orizon Mobile	463,35 \$
Pharmacie Jean Coutu	201,67 \$
Pneu GBM	1 526,19 \$
Postes Canada	26,08 \$



Receveur général du Canada	1 678,72 \$
Rôle de paie	11 194,88 \$
Sanimos	839,32 \$
Sylvie Fleuriste	55,19 \$
Télébec	8,01 \$
UAP	1 001,40 \$
Ville d'Amos	995,34 \$
Zip Lignes	1 095,66 \$
Total :	<u>36 102,23 \$</u>

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2016.

16-05-058 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers de l'Office municipale d'Habitation d'Amos en date du 31 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de mille deux cent trente-cinq dollars et soixante et onze sous (1 235,71 \$) afin de défrayer les dépassements de coûts pour l'année 2015.

ADOPTÉE

16-05-059 APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour la rénovation du bureau municipal.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame France Rheault informe les membres du Conseil que les étudiants de l'école Thétreault de La Motte ont fait le ménage printanier de la cour d'école, du terrain de Baseball, des chemins St-Luc et du Quai.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-05-060 LEVÉE DE LA SÉANCE

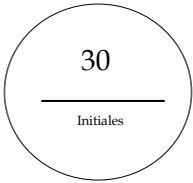
IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 47.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire



« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-05-050
16-05-058

16-05-056

16-05-057

Signé ce onzième jour de mai
de l'an deux mille seize